

BRIGNOLES

 5992 ARRIVÉ LE  
 14 MAI 2018

 POLE INSTANCES PARITAIRES  
 CARRIÈRE SYMBOLE

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE De Technicien Principal de 2<sup>ème</sup> classe

Arrêté n° 2018-330

Le Maire de la Commune de BRIGNOLES ;  
 Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
 Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;  
 Vu le Décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes d'Animation ;  
 Vu la délibération N° 913/09/07 en date du 27 septembre 2007 fixant le taux de promotion applicable au personnel municipal ;  
 Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 5 avril 2018 ;

### ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de Technicien Principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2018 ;

Ordre de mérite	NOM Prénom	EHELON	PROMOUVABLE à compter du
1	URAS Didier	7	01/01/2018

Article 2 : En application des dispositions du décret n° 65-25 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours ou annulation devant le Tribunal Administratif de Toulon dans le délai de deux mois de la notification aux intéressés.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera publiée au registre des arrêtés de la Ville de Brignoles, et notifié aux intéressés.  
 Ampliation adressée à Monsieur le président du Centre du Gestion du Var afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Brignoles  
 Le 25 avril 2018

Le Maire

Didier BREMOND





ARRIVÉ LE  
5992 14 MAI 2018

POLE INSTANCES PARITAIRES  
CARRIERES/CNRAFL

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE De Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe

Arrêté n° 2018-329

Le Maire de la Commune de BRIGNOLES ;  
Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;  
Vu le Décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes d'Animation ;  
Vu la délibération N° 913/09/07 en date du 27 septembre 2007 fixant le taux de promotion applicable au personnel municipal ;  
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 5 avril 2018 ;

### ARRETE

Article 1: Le tableau annuel d'avancement au grade de Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2018 ;

Ordre de mérite	NOM Prénom	ECHELON	PROMOUVABLE à compter du
1	COULAUD Agnès	6	01/01/2018

Article 2: En application des dispositions du décret n° 65-25 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours ou annulation devant le Tribunal Administratif de Toulon dans le délai de deux mois de la notification aux intéressés.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera publiée au registre des arrêtés de la Ville de Brignoles, et notifié aux intéressés.  
Ampliation adressée à Monsieur le président du Centre de Gestion du Var afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Brignoles  
Le 25 avril 2018

Le Maire

Didier BREMOND





ARRIVÉ LE  
5992 14 MAI 2018  
POLE INSTANCES PARITAIRES  
CARRIERES/CNRACL

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'Adjoint du Patrimoine Principal de 1<sup>ère</sup> classe

Arrêté n° 2018-328

Le Maire de la Commune de BRIGNOLES ;  
Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;  
Vu le Décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes d'Animation ;  
Vu la délibération N° 913/09/07 en date du 27 septembre 2007 fixant le taux de promotion applicable au personnel municipal ;  
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 5 avril 2018 ;

### ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint du Patrimoine Principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2018 ;

Ordre de mérite	NOM Prénom	ECHELON	PROMOUVABLE à compter du
1	MULET Wahiba		01/01/2018

Article 2 : En application des dispositions du décret n° 65-25 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours ou annulation devant le Tribunal Administratif de Toulon dans le délai de deux mois de la notification aux intéressés.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera publiée au registre des arrêtés de la Ville de Brignoles, et notifié aux intéressés.  
Ampliation adressée à Monsieur le président du Centre de Gestion du Var afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Brignoles  
Le 25 avril 2018

Le Maire

Didier BREMOND





ARRIVÉ LE  
5992 14 MAI 2018

POLE INSTANCES PARITAIRES  
CARRIERES/CORFOCL

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'INGENIEUR PRINCIPAL

Arrêté n° 2018-327

Le Maire de la Commune de BRIGNOLES ;  
Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;  
Vu le Décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes d'Animation ;  
Vu la délibération N° 913/09/07 en date du 27 septembre 2007 fixant le taux de promotion applicable au personnel municipal ;  
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 5 avril 2018 ;

### ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Ingénieur Principal est fixé comme suit pour l'année 2018 ;

Ordre de mérite	NOM Prénom	EHELON	PROMOUVABLE à compter du
1	FRANCIONI Brigitte	8	01/01/2018

Article 2 : En application des dispositions du décret n° 65-25 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours ou annulation devant le Tribunal Administratif de Toulon dans le délai de deux mois de la notification aux intéressés.

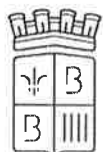
Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera publiée au registre des arrêtés de la Ville de Brignoles, et notifié aux intéressés.  
Ampliation adressée à Monsieur le président du Centre du Gestion du Var afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Brignoles  
Le 25 avril 2018

Le Maire

Didier BREMOND





BRIGNOLES

ARRIVÉ LE  
5992 14 MAI 2018  
POLE INSTANCES PARITAIRES  
CARRIERES/CNRACL

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE De Bibliothécaire Principal

**Arrêté n° 2018-326**

Le Maire de la Commune de BRIGNOLES ;  
Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;  
Vu le Décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes d'Animation ;  
Vu la délibération N° 913/09/07 en date du 27 septembre 2007 fixant le taux de promotion applicable au personnel municipal ;  
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 5 avril 2018 ;

### ARRETE

Article 1: Le tableau annuel d'avancement au grade de Bibliothécaire Principal est fixé comme suit pour l'année 2018 ;

Ordre de mérite	NOM Prénom	ECHELON	PROMOUVABLE à compter du
1	MABILLE Laura	10	01/01/2018

Article 2 : En application des dispositions du décret n° 65-25 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours ou annulation devant le Tribunal Administratif de Toulon dans le délai de deux mois de la notification aux intéressés.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera publiée au registre des arrêtés de la Ville de Brignoles, et notifié aux intéressés.  
Ampliation adressée à Monsieur le président du Centre du Gestion du Var afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Brignoles  
Le 25 avril 2018

Le Maire

Didier BREMOND





5992 ARRIVÉ LE  
14 MAI 2018

POLE INSTANCES PARITAIRES  
CARRIERES/CNRAO

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1<sup>ère</sup> classe

Arrêté n° 2018-325

Le Maire de la Commune de BRIGNOLES ;  
Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;  
Vu le Décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes d'Animation ;  
Vu la délibération N° 913/09/07 en date du 27 septembre 2007 fixant le taux de promotion applicable au personnel municipal ;  
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 5 avril 2018 ;

### ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2018 ;

Ordre de mérite	NOM Prénom	ECHELON	PROMOUVABLE à compter du
1	DUPONT Catherine	11	01/01/2018
2	POUGET Nathalie	6	01/01/2018
3	ROUX Cyrille	9	01/01/2018

Article 2 : En application des dispositions du décret n° 65-25 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours ou annulation devant le Tribunal Administratif de Toulon dans le délai de deux mois de la notification aux intéressés.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera publiée au registre des arrêtés de la Ville de Brignoles, et notifié aux intéressés.  
Ampliation adressée à Monsieur le président du Centre de Gestion du Var afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Brignoles  
Le 25 avril 2018

Le Maire

Didier BREMOND





BRIGNOLES

ARRIVÉ LE  
5992  
14 MAI 2018  
PAR LES INSTANCES PARITAIRES  
DES FONCTIONNAIRES  
CATEGORIE C1

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ATTACHE HORS CLASSE

### Arrêté n° 2018-324

Le Maire de la Commune de BRIGNOLES ;  
Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;  
Vu le Décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes d'Animation ;  
Vu la délibération N° 913/09/07 en date du 27 septembre 2007 fixant le taux de promotion applicable au personnel municipal ;  
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 5 avril 2018 ;

### ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Attaché Hors Classe est fixé comme suit pour l'année 2018 ;

Ordre de mérite	NOM Prénom	ECHELON	PROMOUVABLE à compter du
1	GODOT Pierre	9	01/01/2018

Article 2 : En application des dispositions du décret n° 65-25 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours ou annulation devant le Tribunal Administratif de Toulon dans le délai de deux mois de la notification aux intéressés.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera publiée au registre des arrêtés de la Ville de Brignoles, et notifié aux intéressés.  
Ampliation adressée à Monsieur le président du Centre du Gestion du Var afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Brignoles  
Le 25 avril 2018

Le Maire

Didier BREMOND





ARRIVÉ LE  
5992  
14 MAI 2018

POLE INSTANCES PARITAIRES  
CARRIERES/ONIRACL

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'Adjoint d'Animation Principal De 2<sup>e</sup> classe

Arrêté n° 2018-323

Le Maire de la Commune de BRIGNOLES ;  
Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;  
Vu le Décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes d'Animation ;  
Vu la délibération N° 913/09/07 en date du 27 septembre 2007 fixant le taux de promotion applicable au personnel municipal ;  
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 5 avril 2018 ;

### ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint d'Animation Principal de 2e classe est fixé comme suit pour l'année 2018 ;

Ordre de mérite	NOM Prénom	ECHELON	PROMOUVABLE à compter du
1	CHORDA Bénédicte		01/01/2018

Article 2 : En application des dispositions du décret n° 65-25 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours ou annulation devant le Tribunal Administratif de Toulon dans le délai de deux mois de la notification aux intéressés.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera publiée au registre des arrêtés de la Ville de Brignoles, et notifié aux intéressés.  
Ampliation adressée à Monsieur le président du Centre du Gestion du Var afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Brignoles  
Le 25 avril 2018

Le Maire

Didier BREMOND







ARRIVÉ LE  
5992 14 MAI 2018  
POLE INSTANCES PARITAIRES  
CARRIERES/ONRAOL

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'Agent de Maîtrise Principal

Arrêté n° 2018-322

Le Maire de la Commune de BRIGNOLES ;  
Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;  
Vu le Décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints d'Animation ;  
Vu la délibération N° 913/09/07 en date du 27 septembre 2007 fixant le taux de promotion applicable au personnel municipal ;  
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 5 avril 2018 ;

### ARRETE

Article 1: Le tableau annuel d'avancement au grade d'Agent de Maîtrise Principal est fixé comme suit pour l'année 2018 ;

Ordre de mérite	NOM Prénom	ECHELON	PROMOUVABLE à compter du
1	BOSC Michel	9	01/01/2018

Article 2 : En application des dispositions du décret n° 65-25 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours ou annulation devant le Tribunal Administratif de Toulon dans le délai de deux mois de la notification aux intéressés.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera publiée au registre des arrêtés de la Ville de Brignoles, et notifié aux intéressés.  
Ampliation adressée à Monsieur le président du Centre du Gestion du Var afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Brignoles  
Le 25 avril 2018

Le Maire

Didier BREMOND





5992 ARRIVÉ LE  
14 MAI 2018  
POLE INSTANCES PARITAIRES  
CARRIERES/ONSACL

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe

### Arrêté n° 2018-321

Le Maire de la Commune de BRIGNOLES ;  
Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;  
Vu le Décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes d'Animation ;  
Vu la délibération N° 913/09/07 en date du 27 septembre 2007 fixant le taux de promotion applicable au personnel municipal ;  
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 5 avril 2018 ;

### ARRETE

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2018 ;

Ordre de mérite	NOM Prénom	ECHELON	PROMOUVABLE à compter du
1	KHEMOUM Angélique	3	01/01/2018
2	HAMMICHE Salha	4	01/01/2018
3	HOUARI Aïcha	3	01/01/2018
4	SANTI Béatrice	5	01/01/2018
5	ZENASNI Morad	5	01/01/2018
6	SENK Martine	6	01/01/2018
7	BARONI Etienne	6	01/01/2018
8	PUERTAS Emilie	5	01/01/2018
9	BUFFERNE Catherine	6	01/01/2018
10	LAURENZANO Robert	4	01/04/2018

**Article 2 :** En application des dispositions du décret n° 65-25 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours ou annulation devant le Tribunal Administratif de Toulon dans le délai de deux mois de la notification aux intéressés.

**Article 3 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera publiée au registre des arrêtés de la Ville de Brignoles, et notifié aux intéressés.

Ampliation adressée à Monsieur le président du Centre du Gestion du Var afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Brignoles  
Le 25 avril 2018

Le Maire  
Didier BREMOND





5992  
ARRÊTÉ LE  
14 MAI 2018  
POLE INSTANCES PARITAIRES  
CARRIERES/CNRACL

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe

Arrêté n° 2018-320

Le Maire de la Commune de BRIGNOLES ;

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes d'Animation ;

Vu la délibération N° 913/09/07 en date du 27 septembre 2007 fixant le taux de promotion applicable au personnel municipal ;

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 5 avril 2018 ;

### ARRETE

Article 1: Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2018 ;

Ordre de mérite	NOM Prénom	ECHELON	PROMOUVABLE à compter du
1	TRIOMPHE Sylvain	7	01/01/2018
2	SARDO Hafida	9	01/01/2018
3	GARCIA Didier	7	01/01/2018
4	BONDIL Danielle	7	01/01/2018

Article 2 : En application des dispositions du décret n° 65-25 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours ou annulation devant le Tribunal Administratif de Toulon dans le délai de deux mois de la notification aux intéressés.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera publiée au registre des arrêtés de la Ville de Brignoles, et notifié aux intéressés.

Ampliation adressée à Monsieur le président du Centre du Gestion du Var afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Brignoles  
Le 25 avril 2018

Le Maire

Didier BREMOND





5992 ARRIVÉ LE

14 MAI 2018

POLE INSTANCES PARITAIRES  
CARRIERES/MONRAOL

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'Adjoint d'Administratif Principal de 2<sup>e</sup> classe

Arrêté n° 2018-319

Le Maire de la Commune de BRIGNOLES ;

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes d'Animation ;

Vu la délibération N° 913/09/07 en date du 27 septembre 2007 fixant le taux de promotion applicable au personnel municipal ;

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 5 avril 2018 ;

### ARRETE

Article 1: Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>e</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2018 ;

Ordre de mérite	NOM Prénom	ECHELON	PROMOUVABLE à compter du
1	LE NAIR Jessika	7	01/01/2018
2	CANESE Lydie	8	01/01/2018
3	OSELLAME Josiane	9	01/01/2018
4	FADEL Valérie	7	01/01/2018

Article 2 : En application des dispositions du décret n° 65-25 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours ou annulation devant le Tribunal Administratif de Toulon dans le délai de deux mois de la notification aux intéressés.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera publiée au registre des arrêtés de la Ville de Brignoles, et notifié aux intéressés.

Ampliation adressée à Monsieur le président du Centre du Gestion du Var afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Brignoles  
Le 25 avril 2018

Le Maire

Didier BREMOND





ARRIVÉ LE *5992*  
14 MAI 2018  
POLE INSTANCES PARITAIRES  
CARRIERES/CNKAOL

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'Adjoint d'Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe

Arrêté n° 2018-318

Le Maire de la Commune de BRIGNOLES ;  
Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;  
Vu le Décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes d'Animation ;  
Vu la délibération N° 913/09/07 en date du 27 septembre 2007 fixant le taux de promotion applicable au personnel municipal ;  
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 5 avril 2018 ;

### ARRETE

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2018 ;

Ordre de mérite	NOM Prénom	EHELON	PROMOUVABLE à compter du
1	MIODINI Sandrine	6	01/01/2018
2	GIRAUDO Fabienne	9	01/01/2018
3	HERMESTROFF Florence	7	01/01/2018
4	CARAMELLO Anne-Marie	8	01/01/2018

**Article 2 :** En application des dispositions du décret n° 65-25 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours ou annulation devant le Tribunal Administratif de Toulon dans le délai de deux mois de la notification aux intéressés.

**Article 3 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera publiée au registre des arrêtés de la Ville de Brignoles, et notifié aux intéressés.  
Ampliation adressée à Monsieur le président du Centre du Gestion du Var afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Brignoles  
Le 25 avril 2018

  
 Le Maire  
**Didier BREMOND**
